

FINDEV CANADA-RÉSUMÉ DE LA TRANSACTION

XIC Latin America Fund I, L.P.

Le présent document donne un aperçu de la transaction de FinDev Canada, y compris un résumé des impacts prévus sur le développement et de l'évaluation environnementale et sociale effectuée, des risques recensés et des mesures d'atténuation connexes à mettre en œuvre.



Description de la transaction

XIC Latin America Fund I, L.P. est un fonds d'investissement privé géré par Exagon Impact Capital, LLC. Cette transaction consiste en une prise de participation d'un montant maximal de 15 millions \$ US dans le fonds XIC Latin America Fund I, L.P., qui vise à lever 300 millions \$ US afin d'investir dans les énergies renouvelables et les infrastructures durables en Amérique latine et dans les Caraïbes (ALC).

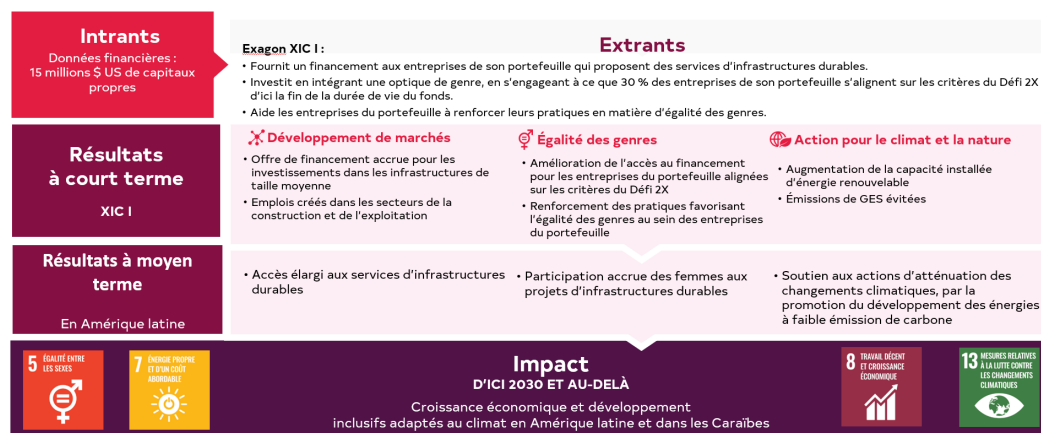
Détails de la transaction

CONTREPARTIE	XIC Latin America Fund I, L.P. (XIC I ou le Fonds)
	Exagon Impact Capital, LLC (Exagon ou le gestionnaire d'investissement)
	XLA Fund I GP, LLC (ci-après dénommé l'associé commandité)
DOMICILIATION	Fonds : Ontario (Canada)
	Gestionnaire d'investissements : Société constituée en Floride (États-Unis), dont les sièges d'activité sont situés à New York (États-Unis) et à Bogota (Colombie)
	Associé commandité : Société constituée dans le Delaware et siège social : New York (États-Unis), et Bogota (Colombie)
PAYS DES OPÉRATIONS	Amérique latine et Caraïbes
DURÉE DU FINANCEMENT	S.O
SECTEUR	Secteur financier
CATÉGORIE E ET S	FI-2
PRODUIT DE FINANCEMENT	Capitaux propres
FINDEV CANADA – MONTANT DE LA TRANSACTION	15 millions \$ US

DATE DE DIVULGATION DE LA TRANSACTION	02/03/2026
DATE DE SIGNATURE DE LA TRANSACTION	20/04/2026
DATE DE PUBLICATION DU RÉSUMÉ DE LA TRANSACTION	14/07/2026
ALIGNEMENT AVEC LES CRITÈRES DU DÉFI 2X	Oui, à 100 %

Résumé des impacts prévus sur le développement

La proposition de valeur de cette transaction en termes d'impact sur le développement vise à contribuer à une croissance économique et à un développement durables qui favorisent l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes. Pour cela, elle vise à améliorer l'accès au financement pour les investissements dans les infrastructures durables, y compris les entreprises alignées sur les critères du Défi « 2X », ainsi que pour les activités liées au financement de l'action climatique. La théorie de l'impact du changement ci-dessous résume la manière dont XIC contribuera aux objectifs d'impact sur le développement de FinDev Canada ainsi qu'aux critères de développement durable.



DÉVELOPPEMENT DE MARCHÉS :

- Une offre de financement accrue pour les investissements dans les infrastructures de taille moyenne :** Chaque dollar investi dans les infrastructures ALC génère environ 1,50 \$ US de PIB sur cinq ans, ce qui souligne l'importante contribution de ce secteur au développement de marchés. Compte tenu du portefeuille de projets et de la stratégie du Fonds, cette opération devrait répondre aux besoins de financement d'infrastructures durables, en mettant l'accent sur les investissements dans les énergies renouvelables.
- Soutenir l'activité économique locale :** Les investissements soutenus par cette opération devraient permettre de créer des emplois pendant la phase de construction et de maintenir des emplois pendant les phases d'exploitation et d'entretien.



ÉGALITÉ DES GENRES :

- **Améliorer l'accès au financement pour les entreprises alignées sur les critères du Défi 2X :** À l'échelle mondiale, les femmes ne représentent que 22 % des effectifs du secteur des infrastructures et occupent moins de 13 % des postes de direction. Afin de soutenir la participation des femmes dans ce secteur, le gestionnaire d'investissement s'est engagé à faire en sorte que 50 % des entreprises du portefeuille de XIC I soient alignées sur les critères du Défi 2X d'ici la fin de la durée de vie du fonds.
- **Alignement sur les critères du Défi 2X :** Cette transaction est conforme aux critères du Défi 2X en matière d'emploi. Au niveau des gestionnaires d'investissement, Exagon remplit les exigences ESG fondamentales du Défi 2X ainsi que celles en matière de gouvernance et de responsabilité. Par ailleurs, Exagon s'engage à respecter le critère d'emploi du Défi 2X en renforçant la représentation des femmes au sein de son personnel. Au-delà des exigences relatives à l'alignement sur le Défi 2X, le gestionnaire d'investissement vise à satisfaire au critère de leadership du Défi 2X en augmentant la représentation des femmes au sein de son comité d'investissement ou de son équipe de haute direction.



ACTION EN FAVEUR POUR LE CLIMAT ET LA NATURE

- **Soutenir l'atténuation des changements climatiques :** Pour respecter leurs contributions déterminées au niveau national, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes auront besoin d'investissements estimés à 2 100 milliards \$ d'ici 2030. Le Fonds est bien placé pour soutenir ces efforts, grâce à une stratégie visant à investir au moins 80 % de son portefeuille dans des actifs liés aux énergies renouvelables, qui devraient permettre d'augmenter la capacité énergétique installée et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Résumé de l'évaluation environnementale et sociale et des mesures d'atténuation des risques connexes

Cet examen a été réalisé conformément à la politique de gestion des risques environnementaux et sociaux de FinDev Canada. Compte tenu de la nature et de la taille du portefeuille d'investissement prévu du Fonds, cette transaction relève de la catégorie FI-2. Les normes de performance suivantes de la Société Financière Internationale (IFC) ont été appliquées dans l'évaluation de FinDev Canada, en plus des exigences du pays hôte :

- Norme de performance 1 de l'IFC : Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux.
- Norme de performance 2 de l'IFC : Main-d'œuvre et conditions de travail.

Les principaux risques liés à cette transaction sont les suivants : (1) Les risques E et S liés à des sociétés dans lesquelles le Fonds investit, et (2) les politiques du gestionnaire d'investissement en matière de main-d'œuvre et de conditions de travail des travailleurs, y compris ceux embauchés par des tiers.

Le gestionnaire d'investissements a mis en place un cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux conforme à la norme de performance 1 de l'IFC. Ce cadre est défini dans la politique d'investissement responsable du gestionnaire d'investissement et dans son système de gestion environnementale et sociale (SGES).

Le SGES définit les rôles et responsabilités du gestionnaire d'investissement en matière de gouvernance E et S, ainsi que les processus de diligence raisonnable, de suivi du portefeuille et de signalement des incidents, et les mécanismes de traitement des réclamations. Le gestionnaire d'investissement bénéficie du soutien de ressources E et S dédiées, notamment d'un spécialiste ESG.

Conformément à la définition figurant dans le SGES et en accord avec la norme de performance 1 de l'IFC, le gestionnaire d'investissement fera appel, si nécessaire, à une expertise externe en matière de gestion E et S. Du point de vue de la gestion de la main-d'œuvre, le gestionnaire d'investissement a mis en place, à l'intention de ses employés, des mesures de contrôle conformes aux exigences de la norme de performance 2 de l'IFC.

Les mesures d'atténuation recensées contribueront à la gestion des risques environnementaux, sociaux ou liés aux droits de la personne associés aux entités dans lesquelles le Fonds investit, conformément aux exigences de la politique de gestion des risques E et S de FinDev Canada.